

Fiche descriptive

Programme de bourses d'études en pharmacothérapie avancée

Modalités particulières – 2025-2026

Présentation du programme

Ce programme de bourses s'adresse aux étudiants admis à la maîtrise en pharmacothérapie avancée désirant faire carrière en pharmacie dans un établissement de santé et de services sociaux visé. Il a également comme objectif spécifique d'offrir une occasion de perfectionnement aux pharmaciennes et pharmaciens qui œuvrent déjà au sein d'un établissement visé (option 4).

Établissements visés

L'ensemble des établissements de Santé Québec ainsi que les établissements des régions 17 (Nunavik) et 18 (Terres-cries-de-la-Baie-James) sont visés par ce programme.

Admissibilité

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent, et demeurer au Québec;
- Être admis et commencer dans l'année en cours le programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée à l'Université Laval ou à l'Université de Montréal;
- S'engager à terminer le programme de formation dans les délais prescrits par la faculté de pharmacie.

Exigences liées à la bourse

Consultez le tableau en annexe.

Bourses attribuées et autres frais

Pour l'année 2025-2026, **117 bourses** seront offertes par le ministère de la Santé et des Services sociaux à Santé Québec, ainsi que **quatre (4) bourses** aux régions nordiques¹, d'un montant variable selon l'option choisie.

Pour connaître les options, consultez le tableau en annexe.

¹ « Régions nordiques » fait référence à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN-17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (CCSSBJ-18).

Annexe - Tableau

Présentation des options du programme de bourse d'études 2025-2026

Établissements visés par l'OPTION 1 RÉSIDENTE OU RÉSIDENT EN PHARMACIE AVEC ENGAGEMENT DE 2 ANS		Montant attribué par le MSSS	Montant attribué par l'établissement	Montant total de la bourse
✓ Tous les établissements du RSSS		55 000 \$	Aucun	55 000 \$
Engagement de la boursière ou du boursier	✓ Signe un engagement écrit; ✓ Offre une disponibilité à temps complet (5 jours par semaine) durant la période d'engagement, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles la boursière ou le boursier a reçu la bourse; ✓ Travaille 2 ans en service continu en équivalent temps complet (ETC) dans l'un des établissements du RSSS.			

Établissements visés par l'OPTION 2 – CANDIDATE OU CANDIDAT EN RÉSIDENCE ÉLOIGNÉE DE LA FACULTÉ UNIVERSITAIRE AVEC ENGAGEMENT DE 2 ANS		Montant attribué par le MSSS	Montant attribué par l'établissement	Montant total de la bourse
Milieux affiliés à l'Université Laval : • CISSS du Bas-Saint-Laurent (Rimouski) • CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Chicoutimi) • CISSS de l'Outaouais (Gatineau) • CISSS de la Montérégie-Est (Hôpital Pierre-Boucher) • CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (Trois-Rivières)	Milieu affilié à l'Université de Montréal : • CIUSSS de l'Estrie-CHUS (Sherbrooke)	55 000 \$ + 5 000 \$ Pour frais de transport et d'hébergement	Aucun	60 000 \$
Engagement de la boursière ou du boursier	✓ Signe un engagement écrit; ✓ Offre une disponibilité à temps complet (5 jours par semaine) durant la période d'engagement, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles la boursière ou le boursier a reçu la bourse; ✓ Travaille 2 ans en service continu en équivalent temps complet (ETC) dans l'un des établissements du RSSS.			

Établissements visés par l'OPTION 3 - RÉSIDENTE OU RÉSIDENT EN PHARMACIE PRÊT À S'ENGAGER 3 ANS AUPRÈS D'UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN RÉGION ÉLOIGNÉE OU ISOLÉE, OU D'UN ÉTABLISSEMENT AYANT DES POINTS DE SERVICES ÉLOIGNÉS		Montant attribué par le MSSS	Montant attribué par l'établissement	Montant total de la bourse
Établissements situés en région isolée				
- Centre de santé Inuulitsivik (Baie-d'Hudson (17)) - Centre de santé Tulattavik (baie d'Ungava) (17) - Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (18)		70 000 \$	15 000 \$	85 000 \$
Établissements situés en région éloignée				
- CISSS du Bas-Saint-Laurent (01) - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (08) - CISSS de la Côte-Nord (09)	- CRSSS de la Baie-James (10) - CISSS de la Gaspésie (11-1) - CISSS des Îles (11-2)	60 000 \$	15 000 \$	75 000 \$
Établissements ayant des points de services éloignés				
- CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) - CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (04) - CISSS de l'Outaouais (07)	- CISSS de Lanaudière (14) - CISSS des Laurentides (15) - CISSS de la Montérégie-Est (16-2) - CISSS de la Montérégie-Ouest (16-3)	40 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
Engagement de la boursière ou du boursier	✓ Signe un engagement écrit; ✓ Offre une disponibilité à temps complet (5 jours par semaine) durant la période d'engagement, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles elle ou il a reçu la bourse; ✓ Travaille 3 ans en service continu en équivalent temps complet (ETC) dans l'un des établissements visés du RSSS.			

Établissements visés par l'OPTION 4 - PHARMACIENNE OU PHARMACIEN QUI EXERCE DÉJÀ DEPUIS AU MOINS 1 AN (EN ETC) DANS UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN RÉGION ÉLOIGNÉE OU ISOLÉE, OU DANS UN ÉTABLISSEMENT AYANT DES POINTS DE SERVICES ÉLOIGNÉS		Montant attribué par le MSSS	Montant attribué par l'établissement	Montant total de la bourse
Établissements situés en région isolée				
- Centre de santé Inuulitsivik (Baie-d'Hudson) (17) - Centre de santé Tulattavik (baie d'Ungava) (17) - Conseil Cri de la santé et services sociaux de la Baie-James (18)		70 000 \$	25 000 \$	95 000 \$
Établissements situés en région éloignée				
- CISSS du Bas-Saint-Laurent (01) - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (08) - CISSS de la Côte-Nord (09)	- CRSSS de la Baie-James (10) - CISSS de la Gaspésie (11-1) - CISSS des Îles (11-2)	60 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
Établissements ayant des points de services éloignés				
- CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) - CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (04) - CISSS de l'Outaouais (07)	- CISSS de Lanaudière (14) - CISSS des Laurentides (15) - CISSS de la Montérégie-Est (16-2) - CISSS de la Montérégie-Ouest (16-3)	45 000 \$	40 000 \$	85 000 \$
Engagement de la boursière ou du boursier	✓ Signe un engagement écrit; ✓ Offre une disponibilité à temps complet (5 jours par semaine) durant la période d'engagement, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles elle ou il a reçu la bourse; ✓ Travaille 3 ans en service continu en équivalent temps complet (ETC) dans l'un des établissements visés du RSSS.			